

# DÉCHETS

## COLLECTES DES DÉCHETS

---

Plus besoin de vous poser de questions sur les dates et la nature des collectes de déchets grâce au moteur de recherche mis en place par la communauté urbaine

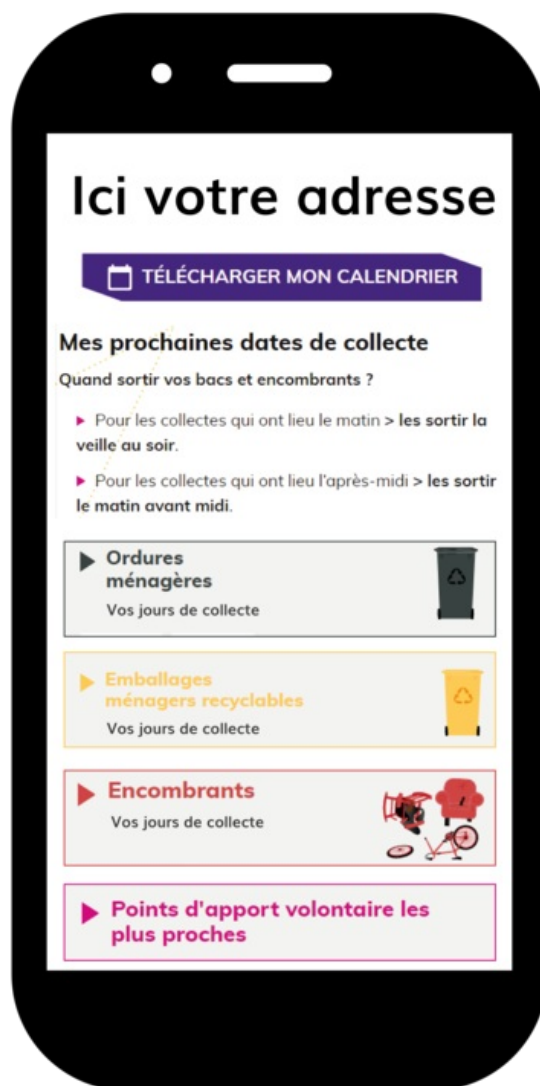
[gpseo.fr \(https://www.gpseo.fr\)](https://www.gpseo.fr)

!

En complément, **un calendrier simplifié** est distribué dans votre boîte aux lettres depuis le début de l'année.

Pour toutes vos questions : n° info déchets 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

[www.gpseo.fr \(http://www.gpseo.fr\)](http://www.gpseo.fr)



La collecte et le tri des déchets sont assurés depuis 2016 par la GPSEO.

Retrouvez toutes les infos pratiques sur

[cette page \(https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets\)](https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets)

## COMMENT TRIER VOS DÉCHETS ?

---

Chez vous, vous disposez de **3 bacs** pour la collecte sélective de déchets ménagers :

<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/dechets?>

- **Bac à déchets ordinaires** : pour les aérosols, les conserves, divers détritiques alimentaires et ménagers, les emballages aluminium.
- **Bac à emballages ménagers recyclables** : pour les flacons et les bouteilles en plastique, les briques alimentaires, les cartons et les suremballages en carton, le papier, les canettes, les boîtes de conserves.
- **Bac à déchets végétaux** : pour la pelouse, les feuillages, les petits branchages (moins de 1 mètre), les petits fagots... Les végétaux en sac plastique ne sont pas collectés.

Vous pouvez également demander la **mise à disposition de composteurs individuels au Service conteneurs au 0800 40 36 40 (numéro vert)**

## LES DÉCHETS INTERDITS POUR VOTRE POUBELLE

---

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.
- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie afin de s'assurer qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.
- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à appeler votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.

## APPORTS VOLONTAIRES

---

Des points d'apport volontaire sont disponibles **dans la Ville** :

- **Des conteneurs à papier** : pour les journaux, les magazines, les prospectus et publicités.
- **Des conteneurs à verre** : pour les pots de bébé, de confiture, les bocaux, les bouteilles de bière, de vin, d'eau.

Attention à ne pas utiliser les conteneurs à verre entre **22h et 7h du matin** pour respecter votre voisinage.

## COLLECTES DES ENCOMBRANTS

---

**Devant chez vous, une collecte est organisée plusieurs fois dans l'année. Référez-vous au calendrier des collectes pour connaître les dates précises en fonction de votre secteur.**

Seuls les encombrants des ménages sont collectés : l'électroménager, les canapés, sommiers, matelas, le mobilier et les gros jouets.

Attention : les objets coupants, dangereux ou trop lourd ne seront pas collectés.

**Vous avez la possibilité d'aller déposer vos encombrants à la Déchetterie des Closeaux ou à la Déchetterie de la Vaucouleurs.** Ne sont pas acceptés les ordures ménagères, les bouteilles de gaz, les produits à base d'amiante, les déchets de soins médicaux à domicile.

## DÉCHÈTERIE DES CLOSEAUX

---

- [Adresse \(https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheterie-des-closeaux#toc-adresse\)](https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheterie-des-closeaux#toc-adresse)
- [Contact \(https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheterie-des-closeaux#toc-contact\)](https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheterie-des-closeaux#toc-contact)
- [Liens utiles \(https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheterie-des-closeaux#toc-liens-utiles\)](https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheterie-des-closeaux#toc-liens-utiles)
- [Document\(s\) \(https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheterie-des-closeaux#toc-document-s-\)](https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheterie-des-closeaux#toc-document-s-)

Accessible aux particuliers uniquement.

## COMMUNES CONCERNÉES

Depuis le 3 mai 2021, les habitants des 73 communes ont accès à l'ensemble des 12 déchèteries du territoire, dans le cadre d'une expérimentation.

En savoir plus >

[cliquez ici \(https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheteries-et-ressourceries/ouverture-des-12-decheteries-du\)](https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheteries-et-ressourceries/ouverture-des-12-decheteries-du)

# JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

## Horaires d'été (du 1er avril au 31 octobre)

- > Lundi, mardi, vendredi, samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- > Jeudi : 13h30 – 18h
- > Dimanche : 9h – 12h

## Horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars)

- > Lundi, mardi, vendredi, samedi : 9h – 12h et 13h30 – 17h
- > Jeudi : 13h30 – 17h
- > Dimanche : 9h – 12h

Ouvert les jours fériés sauf le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.

**La déchèterie n'accepte plus personne 15 minutes avant la fermeture, afin de s'assurer que les agents puissent fermer la déchèterie à l'heure.**

## CONDITIONS DE DÉPÔT

A noter que ne sont pas autorisés:

- > les véhicules équipés de bennes basculantes (camion plateau, etc.)
- > les véhicules de plus de 1m90 de hauteur
- > les remorques égales ou supérieures à 500kg

Justificatifs à présenter pour les particuliers:

- > Badge ou justificatif de domicile de moins de 3 mois
- > Pièce d'identité

Dépôt exceptionnel (déménagement, décès):

La demande de

[dépôt exceptionnel doit être sollicitée 2 jours ouvrés avant la date souhaitée via le formulaire en ligne](https://formulaires.demarches.gpseo.fr/dechets-copie/depot-exceptionnel-en-decheterie/)

(<https://formulaires.demarches.gpseo.fr/dechets-copie/depot-exceptionnel-en-decheterie/>)

## DÉCHETS ACCEPTÉS

Déblais/gravats, déchets verts, encombrants, bois, cartons, métaux, huiles de vidange, huiles de friture, piles/accumulateurs, batteries, pneumatique, DEEE, lampes, mobilier, DDS, radiographies, cartouches d'encre, papiers, verres.

# ET N'oubliez pas de recycler !

---

## LES OBJETS EN BON ÉTAT

- > Vente en **vide-grenier** ou sur les applications et sites internet dédiés.
- > Don à la ressourcerie AptiPrix qui offre une seconde vie aux objets collectés: informations sur **aptima.fr/ressourcerie-aptiprix** ou à des **associations caritatives** (Secours populaire, Emmaüs, le Secours catholique...).

## LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES

- > **Reprise gratuite** par le revendeur en cas de livraison d'un nouvel appareil. En l'absence de livraison, vous pouvez déposer votre vieil équipement chez le revendeur, dans les bacs prévus à cet effet.
- > Dépôt des petits appareils électriques (ex: sèche-cheveux) dans les **bacs de collecte accessibles dans les grandes surfaces ou chez les revendeurs** (on peut également y déposer piles et batteries, lampes et néons, cartouches d'imprimante, téléphones portables).

## ET LES PRODUITS NON COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE?

### Textile, linge, chaussures:

Dépôt dans les bornes de collecte **Le Relais** installés dans la rue ou sur un parking ou dans leur boutique **Ding Fring**: informations au **09 53 11 92 40**.

Des enseignes de prêt-à-porter organisent des opérations ponctuelles de collecte, contre remise d'un chèque cadeau ou d'une réduction à utiliser dans le magasin (Auchan, Camaïeu...).

Trouvez le point d'apport le plus proche sur

[lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr/) (<http://www.lafibredutri.fr/>)

### Médicaments et déchets de soins:

À ramener en pharmacie, sans les emballages carton et notices à recycler dans votre bac jaune.

Plus d'informations sur

[dastri.fr](https://www.dastri.fr/). (<https://www.dastri.fr/>)



Que risquez-vous en cas de dépôt sauvage? Jusqu'à 1500 € d'amende.

